



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23160659

TRIMAN DE L'ÉTAT

CHAMBRE DE NOTAIRES

DE L'ARRONDISSEMENT DE

Greffes

N° d'entreprise : **0775 393 848**

Nom

(en entier) : **FONDATION MAGGY BARANKITSE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'utilité publique**

Adresse complète du siège : **Rue d'Angoussart 60 à 1301 Bierges**

Objet de l'acte : Fin de mandats et nomination de nouveaux Administrateurs

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 février 2023 :

"Le CA prend acte de la démission de M. Richard Njimber de son poste de Directeur Général de Maison Shalom. Dans ce fait, il résulte clairement que sa participation aux travaux et aux réunions du Conseil d'Administration de la Fondation MB ne soit plus indispensable.

Conformément à l'article 12§3 des statuts, le CA prend acte de la révocation de celui-ci du CA de la Fondation Maggy Barankitse.

Considérant qu'une représentation de Maison Shalom au sein du CA de la FMB est essentielle pour assurer le lien avec les actions de terrain, les propositions suivantes sont adoptées :

- le CA de la Fondation Maggy Barankitse aura toujours en son sein un représentant de l'ONGI Maison Shalom, à savoir le président du Conseil d'Administration de l'ONGI Maison Shalom. Ce dernier est de facto nommé administrateur et représentant principal de l'ONGI Maison Shalom au sein de la FMB. Et pour assurer le mieux possible une représentation effective de l'ONGI Maison Shalom au sein de la FMB, le directeur général de l'ONGI Maison Shalom est désigné en qualité de suppléant de l'administrateur représentant l'ONGI Maison Shalom au sein de la FMB.

- A ce titre et conformément à l'article 10§1, M. Jean-Claude Mbuzenakamwe est nommé administrateur de la Fondation Maggy Barankitse.

- En ce sens, le nouveau directeur général, M. Emery Emerimana, est désigné en qualité de suppléant. Cette décision fera l'objet d'un ajout aux statuts."

Extrait certifié conforme

François MAIRLOT

Président du Conseil d'Administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2023 - Annexes du Moniteur belge